

## FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE &amp; MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

## PRIX DES ANNONCES:

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

## NUMÉRO 8.

JEUDI 20 FÉVRIER 1868.

## PRIX DE L'ABONNEMENT:

UN AN. . . . . 15 fr.  
SIX MOIS. . . . . 8  
TROIS MOIS. . . . . 4  
UN NUMÉRO. . . . . 0 fr. 50 cent.

## PARTIE OFFICIELLE

Par décision de l'Empereur, en date du 18 décembre, prise sur la proposition du Ministre de la marine et des colonies, la deuxième classe a été supprimée dans les grades de Commissaire et de Commissaire-Adjoint de la marine.

La solde afférente à ces grades sera celle que comporte la première classe actuelle.

Par décision du Commandant, en date du 28 février dernier, M<sup>me</sup> Chevalier (Marie), a été autorisée à ouvrir à l'Ile aux Chiens, une école communale, en lui attribuant la subvention annuelle de 1,000 francs portée au budget en faveur de l'institutrice de cette localité.

## AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ETAT.

## Clôture de l'exercice 1867.

La clôture de l'exercice 1867, aura lieu, dans la colonie, aux époques ci-après de l'année 1868 :

## SERVICE MARINE.

Le 20 février, pour le dépôt et la liquidation des pièces ;

Le 29 suivant pour le payement.

## SERVICE COLONIAL.

Le 20 mars pour la liquidation et l'ordonnancement ;

Le 31 suivant pour le payement.

Ainsi toute créance de l'Etat dont les titres n'auront pas été présentés aux détails administratifs, pour qu'elle soit liquidée et ordonnancée le 20 février ou le 20 mars, ou qui ayant été liquidée et ordonnancée n'aurait pas été présentée au Trésor pour être payée, le 29 février ou le 31 mars, suivant qu'elle appartiendra au *service marine* ou au *service colonial* tombera dans les créances dites d'exercices clos lesquelles ne peuvent être acquittées dans la colonie qu'après avoir été ordonnancées directement par le ministre.

## AVIS

La loi du 14 juillet 1866, prescrivant le retrait de la circulation des monnaies divisionnaires d'ancienne fabrication, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1869, le public est prévenu qu'il est admis, à en faire l'échange contre la monnaie nationale (pièces de 5 francs et ses multiples), à la caisse du Trésorier de la colonie.

L'administration ne croit pas inutile de rappeler aux habitants les dispositions de l'article 31 de l'arrêté du 21 février 1851 qui obligent les propriétaires ou locataires à faire ramoner les cheminées au moins une fois par mois et d'avoir constamment sur les maisons les échelles nécessaires pour qu'on puisse à tout instant monter sur les toits. Le

tout sous peine d'amende ou même de plus fortes peines en cas de récidive ou d'accident résultant de l'inobservation de ces prescriptions.

Un certain nombre d'objets sauvés et déposés à la Gendarmerie pendant l'incendie du 16 septembre, n'ont point encore été réclamés.

Le public est prévenu que ceux des dits objets qui n'auront point été reconnus et restitués dans 1<sup>er</sup> délai d'un mois à partir de la date du présent avis seront vendus aux enchères au profit du bureau de bienfaisance.

20 février 1868.

3

Les demandes suivantes de concessions gratuites ont été adressées à l'Administration par les sieurs :

Allard (Henri), le terrain n° 820 : borné au nord par un terrain vague, au sud par l'avenue de l'Abattoir, à l'est par la concession Ledinot (Patrice), à l'ouest par la construction de l'abattoir.

Legac (Auguste), le terrain n° 364 : borné au nord par la rue Gervais, au sud par la concession Jourdan, à l'est par la rue Ducouëdic, à l'ouest par un terrain vague.

Cavalier (Paul), le terrain n° 814 : borné au nord par la rue de la Gentille, à l'est par un terrain vague, à l'ouest par un terrain vague, au sud par la concession Allard (Pierre).

Dagord (Ariste), le terrain n° 817 : borné au nord par un terrain vague, au sud par la rue de la Gentille, à l'ouest par la concession Allard (Pierre), à l'ouest par une rue non dénommée.

## FEUILLETON.

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE<sup>(1)</sup>

## SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

toute épreuve au plus fort du danger, mais moins sobres, plus enclins aux plaintes, plus sujets à la nostalgie. Entre tous les Normands, les Dieppois sont des marins d'élite, beaux, grands, forts, très-disciplinés à bord, quoique d'un maniement difficile à terre, avec plus de ressort en bien comme en mal. Dans ces natures douées d'initiative revint dignement les navigateurs qui ouvrirent à la France la noble carrière des lointaines aventurentures de mer, en allant, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, recueillir l'ivoire et l'or à la côte occidentale d'Afrique. Leurs aïeux prirent une grande part à la colonisation du Canada, où se perpétuent encore les familles originaires de la Normandie, avec les lois et les coutumes, les habits et le langage de leur patric, au milieu de villages, de vergers et de cultures qui leur représentent au delà des mers la France toujours chère à leurs cœurs.

Tous ces marins, quels que soient leurs mérites, sont peut-être dépassés par les Flamands, une admirable race de pêcheurs, aussi braves qu'habiles. Nous ne les avons pas compris parmi les populations qui exploitent Terre-Neuve, parce que Gravelines et Dunkerque, qui sont les principaux ports d'armement de la région flamande, dirigent leurs navires vers l'Islande. Sous ces âpres latitudes, sur des mers toujours tourmentées par les vents et les courants, souvent bouleversées par les tempêtes, les navires passent six mois au large, sous voiles, entre ciel et eaux, à chaque instant menacés d'être blo-

qués par les glaces, brisés par leur choc, ou de sombrer dans l'ouragan. Là se forment des hommes de mer incomparables, durs et souples comme l'acier. Longtemps les Flamands, avec leurs voisins de Boulogne, furent les seuls à courir ces périls, qui dans l'ancien régime étaient compensés par le privilége d'approvisionner Paris en morue. Depuis quelques années, divers ports bretons et normands, Paimpol et Granville entre autres, se lancent sur leurs traces. La France ne peut qu'applaudir à une concurrence qui développe tant d'éminentes qualités, aussi précieuses pour nos escadres militaires que pour les flottes commerciales.

Dans tous les pays de pêche, l'apprentissage de ces qualités se fait de bonne heure. Dès l'âge de douze ans, l'enfant monte comme mousse, d'abord sur un bateau de pêche côtière, puis sur un navire terre-neuvien, qui est tenu d'embarquer un mousse par dix hommes d'équipage. A seize ans, il passe novice et continue son métier. Il atteint sa vingtième année, familier avec la mer et toutes ses fatigues, fortement préparé à de nouvelles épreuves. Enrôlé alors sur les bâtiments de l'Etat, le jeune marin devient un fin matelot, habile à toutes les manœuvres, plié à la discipline, instruit par l'enseignement du bord et les lointains voyages, dominé non plus par l'orgueil provincial, mais par le sentiment du devoir envers la patrie, pour laquelle il est prêt à dépasser sa vie à tout instant, sans mesure et sans regret.

(1) Extrait de l'ouvrage intitulé *Les Colonies et la Politique coloniale de la France*, par Jules DUVAL.  
Voir les numéros 5, 6 et 7 de la FEUILLE OFFICIELLE.



## PARTIE NON OFFICIELLE

### VARIÉTÉS.

#### LES ETATS SCANDINAVES.

(Extrait des comptes-rendus de l'Exposition universelle de 1867).

#### LA PÊCHE DE LA MORUE EN NORWÈGE.

Par Jules NOUGARET.

(Suite).

La ligne à plomb constitue l'outillage le moins coûteux : c'est le système employé par nos pêcheurs d'Islande. L'appareil se compose d'une longue ligne de 6 à 7 millimètres de diamètre, munie à son extrémité d'un plomb que traverse horizontalement une tige de fer ; à chaque bout de la tige, est attaché un avançon d'un mètre qui porte l'hameçon.

Quand la ligne est amorcée au moyen d'un appât quelconque, le pêcheur la coule dans la mer, et dès qu'il sent qu'il a fond, il en ramasse deux brasses, de manière que son appât se trouve à un mètre du fond. A partir de ce moment, il hale constamment sur la ligne et la retire quand il sent de la résistance. J'ai pêché sur les côtes d'Islande, durant plusieurs heures, à la ligne à plomb, pendant que le soleil de minuit jetait sur la mer ses lueurs argentées, et j'ai pu constater que c'est un métier très-rude. Ce qu'il y a de fatigant c'est de haler pendant des heures entières sur une ligne qui se développe à plus de cent brasses. Mais c'est aussi une bien grande émotion pour un simple amateur quand il montre une belle morue. C'est un des plus beaux poissons de la république des mers : une raie verte parcourt ses côtes depuis les ouïes jusqu'à la queue, et son œil est d'une beauté telle qu'on pourrait l'employer comme une des plus flatteuses comparaisons. Je ne me suis jamais hasardé néanmoins à adresser ce compliment à une dame : Vous avez des yeux de morue ! Il est probable que je serais mal compris. Quand la morue est prise, elle ne fait aucun mouvement ; aussi le pêcheur, ne sentant aucune secousse, laisserait-il sa ligne dans l'eau avec deux gadus au bout s'il n'avait une grande habitude de cette pêche. J'ai également remarqué que la plupart des morues prises étaient accrochées par les ouïes, le ventre, ou tout autre partie du corps plutôt que par la bouche, ce qui prouverait qu'elle ne mord pas toujours et qu'il suffit de tomber au milieu d'un banc ; alors elles se précipitent vers l'appât et c'est en halant sur la ligne qu'on les accroche.

Si l'outillage de la ligne à plomb est le moins coûteux, c'est aussi celui qui rapporte

le moins. Un pêcheur prend en moyenne 50 poissons par jour avec cet engin. L'appât ordinaire est du hareng salé, ou, à défaut, des morceaux ou des roges de morue.

La ligne de fond usitée par les Norvégiens se compose de deux ralingues de chute, retenues au fond de la mer au moyen de châtes et maintenues sur l'eau à l'autre extrémité par des flottes en verre que garantissent des garnitures en filet à gros fil ; ces deux ralingues sont reliées par une ralingue de fond garnie d'avançons placés à 1 mètre 50 centimètres de distance, et munie d'un nombre égal de petites flottes en verre afin de maintenir l'appât à 40 centimètres du fond pour qu'il ne soit pas caché par la vase ou dévoré par les animautes.

Mais ces lignes sont faites de manière à faire flotter la tessure plus ou moins haut, suivant que la morue reste au fond ou s'élève au milieu des eaux. Un bateau armé pour la pêche à la ligne de fond possède en général 24 lignes de 220 hameçons chacune.

Avec ces lignes on prend de grandes quantités de morues ; mais quand la morue est grosse elle se soucie très-peu de l'hameçon, et quand elle fraye elle le dédaigne absolument. Alors on emploie le filet. Les bateaux en portent généralement 60, dont la longueur est de 10 à 20 brasses, sur une hauteur de 25 à 60 mailles, mesurant chacune de 8 à 5 centimètres entre les deux nœuds. Comme la morue est très-capricieuse, soit dans ses allures, soit dans ses goûts, un bateau, pour être dans de bonnes conditions de pêche, doit être muni de ces trois engins différents, afin de pouvoir les employer suivant la manière dont se présente la morue.

Nous avons vu que la morue pénètre dans le Westfiord vers le milieu de janvier. Le poisson se répand sur tout le banc pour y déposer son frai ; mais, comme il est très-capricieux, il est impossible aux pêcheurs de tomber à coup sûr au milieu des groupes. Ils l'attendent sur plusieurs points et le pêchent au moyen des lignes à plomb. Ce n'est que vers la fin de mars que la morue laisse échapper son frai au milieu de l'eau, qui se trouble, blanchit et semble s'épaissir sur toute l'étendue du banc. A ce moment la morue est très-inquiète, et c'est le cas d'employer le filet, où elle se prend très-facilement. Après cette période qui dure un mois, la morue se retire vers le nord, et les pêcheurs la suivent toujours en la pêchant au moyen des lignes à plomb.

Le produit de la pêche de la morue dans le Westfiord s'élève annuellement à 20 et 25 millions de poissons.

Une pêche qui depuis quelques années est devenue très-riche est celle qui se fait sur les

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

On s'est adressé au ministère de la marine, pour obtenir des renseignements sur un sieur Yves L'Hospitalier, originaire d'Étables (Côtes-du-Nord) qui, en 1860, habitait la colonie et dont la famille n'aurait pas reçu de nouvelles depuis cette époque.

Les personnes qui seraient instruites de son sort sont priées de vouloir bien le faire connaître à M. le Commissaire de police de Saint-Pierre.

### POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris* est partie pour Halifax, avec la correspondance de la colonie, pour les États-Unis d'Amérique et l'Europe, le 19 février, à 7 heures 1/2 du matin.

Après trois ans de service public, rendu à la liberté et au pays natal, il songe à se marier. Puis à la première occasion il s'engage au commerce sans jamais demander au capitaine où on le mènera, mais ce qu'il gagnera. La destinée l'emmène-t-elle à Terre-Neuve, il recommence ses voyages comme ses labours avec plaisir, et les renouvelles jusqu'à ce que l'État le réclame pour une seconde période triennale de service. A sa libération définitive, qui arrive, sauf en temps de guerre (1), vers la trentième année, notre pêcheur est un matelot accompli, un des hommes les mieux trempés que la société connaisse, au niveau de tous les devoirs par son courage et sa force, unissant à un degré supérieur l'élan au sang-froid, l'attaque hardie à la résistance passive. Il sera également propre au cabotage et au long cours, au commerce et à la guerre ; mais la grande pêche conservera ses préférences. Il s'y engagera tous les ans jusqu'à ce que les capitaines ne veuillent plus de lui. Alors il descendra tristement le second versant de la vie, se livrant, pendant quelques années encore, à la pêche sur la côte, puis redevenant simple pêcheur à pied sur le rivage. Enfin, retenu au logis par les ans et

les infirmités, il réparera les filets et les lignes, excitant les vocations naissantes par le récit de ses aventures, qu'il n'a garde d'amoindrir. Des cendres de cette activité éteinte renaitront des rejetons qui reprendront le métier paternel pour grandir à leur tour, baisser et finir de même.

Les capitaines s'appliquent à recruter des équipages de même province et parlant la même langue. Quand l'idiome de la province domine à bord, ce qui a toujours lieu sur les navires fécamois et dieppois et souffre très-peu d'exceptions chez les malouins et granvillais, le bon accord est plus assuré, la surveillance moins difficile, les ordres mieux exécutés. Cependant le pays basque et la Bretagne ont un excédant de population dont profitent les armateurs normands et Saint-Pierrais, soit pour les compléments d'équipage des navires métropolitains, soit pour ceux des goëlettes locales. Les contrats d'engagement, fixés par des règles séculaires, consacrent un principe de justice qui pourrait trouver sa place dans bien d'autres entreprises ; ils stipulent toujours, outre la nourriture, une somme à titre d'avance, qui est payée avant l'embarquement, et une part éventuelle dans le produit de la pêche. Les avances varient de 150 à 300 francs. La part de pêche est invariablement fixée de nos jours à un cinquième chez les fécamois et dieppois ; ils reçoivent les avances à titre de pot-de-vin, c'est-à-dire comme somme acquise ; mais

l'équipage rentre pour un cinquième dans les frais de relâche, de boëtte et d'avaries. Saint-Malo et Granville arment au cinquième et au tiers. Dans ce dernier genre d'armement les avances sont remboursables. La part de l'équipage se divise en autant de lots qu'il y a d'hommes, plus deux ou trois lots en sus attribués au capitaine et au second. L'état-major a, en outre, droit à des prélevements en nature, en huile et débris de morue que l'on nomme des pratiques. Les maîtres de pêche reçoivent un lot et une gratification qui varie de 1 fr. 50 à 2 fr. par chaque mille de morues prises. La part de pêche de l'équipage était autrefois presque toujours achetée par l'armateur, mais aujourd'hui on lui voit plus généralement suivre les fluctuations des marchés ; ce mode d'opérer est surtout en vigueur à Dieppe et à Fécamp.

Pendant que ces arrangements se concluent à terre, le navire achève ses préparatifs et se dispose à partir au premier signal que donneront la marée haute, le vent favorable, et le canon du port ou le carillon des cloches, échos des ordres administratifs.

### 2. — LE DÉPART. — LA TRAVERSÉE. — LA CAMPAGNE DE PÊCHE.

Jusqu'à la réforme qui a rétabli la liberté des départs, ils se distribuent en trois époques : 1<sup>er</sup> mars pour les

(1) Pendant la dernière guerre d'Orient, on fit un troisième appel pour équiper l'escadre de la Baltique ; jamais nos officiers n'avaient admiré d'aussi magnifiques troupes de mer et les anglais eux-mêmes en furent émerveillés.

côtes du Finmarken. La morue du Finmarken est plus petite que celle des Lofoden; mais, comme elle trouve dans ces parages élevés une nourriture toujours abondante, elle est grasse et charnue.

Il y a d'abord la pêche au lodde (*mollus vilosus*), qui est très-productive et très-intéressante. La morue suit ordinairement ce petit poisson, dont elle fait sa principale nourriture. L'arrivée du lodde est toujours annoncée aux pêcheurs du Finmark par de nombreuses baleines qui font cascader l'eau de la mer, et des nuages de mouettes qui voltigent à la surface des vagues. Alors ils se mettent en chasse avec la certitude de faire une bonne campagne. Ils emploient de préférence la ligne de fond et la ligne à plomb amorcées avec des loddes; mais quand la morue pénètre dans les fjords, ils tendent des filets de barrage, et alors ils font de véritables pêches miraculeuses, où il n'est pas rare qu'ils soient obligés de soulager les filets pour les retirer.

A part la pêche au lodde; les Finnois ont aussi, entre le cap Stat et l'île de Hitteren, à 20 et 40 kilomètres des terres, des bancs très-importants, où des masses considérables de morues vont déposer leur frai. Ces bancs sont ordinairement exploités par les habitants de Romsdal, Nordmœr et Sœn-mœur, qui se mettent en campagne en même temps que les pêcheurs des Lofoden. Les bateaux au moyen desquels ils se livrent à cette industrie sont des baleiniers réunissant toutes les conditions de légèreté de ceux des Lofoden, mais un peu moins grands, et ils en diffèrent tout à fait par les manœuvres, parce que, étant obligés de parcourir de grandes distances, il faut qu'ils rejoignent la terre tous les soirs, quel que soit le vent. Ils n'ont qu'une seule voile trapézoidale fixée à un mât solidement étayé. Cette voilure leur permet de louoyer facilement; elle prend presque tout le vent à la base et n'offre qu'un inconvénient sérieux, c'est que les racages étant placés au milieu de l'entène, ils sont obligés d'amener la voile toutes les fois qu'il ont à changer d'amure. Ces bateaux sont munis de cinq avirons, et comme ils ont à embarquer le filet par un des bords, pour ne pas engager les mailles dans les chevilles des avirons, ils ont une fausse bande qui s'enlève à volonté et se replace pour faciliter cette manœuvre importante. Les bateaux des Lofoden ont adopté un rouleau placé à bâbord, et on peut même voir à l'Exposition un modèle de bateau de pêche qui a son rouleau sur l'arrière, ce qui me paraît très-avantageux quand la forme du bateau permet de l'employer de cette manière.

Toute cette pêche se fait au filet absolument comme aux Lofoden; mais à cause des courants qui sont très-rapides dans ces parages, ils substituent des flettes en bois aux flettes en verre; il y en a qui emploient un système mixte.

L'éloignement des bancs rend cette pêche très-pénible et très-difficile; les pêcheurs s'embarquent à deux heures du matin, pour ne revenir à terre qu'à six heures du soir, pendant la plus mauvaise saison, et toutes ces manœuvres difficiles se feraient au milieu des ténèbres de la nuit, si elles n'étaient éclairées par la phosphorescence des vagues et la pâle clarté des aurores boréales, que les navigateurs appellent, dans leur langage pittoresque, la lumière du nord.

Comme aux Lofoden, l'industrie de la pêche de la morue en Finmark est tout individuelle; les pêcheurs travaillent, en général, pour leur propre compte. Chacun d'eux à une part du bateau et des engins, et ils partagent les produits en conséquence. Cependant, lorsqu'un pêcheur est assez riche pour armer un bateau de pêche, il engage d'autres pêcheurs, auxquels il donne la nourriture, un vêtement de cuir qui lui sera rendu après la campagne, plus un salaire qui varie de 90 à 120 francs pour la saison. Quelques pêcheurs peuvent aussi s'associer; dans ce cas, ils louent le matériel de pêche, bateau, lignes, filets, etc., moyennant 1/6 ou 1/10 du produit de la campagne qu'ils abandonnent au propriétaire comme prix de location.

FIN.

(Moniteur universel).

## FAITS DIVERS.

Malgré la publicité que donne la presse parisienne aux terribles accidents produits par l'usage de l'absinthe, la consommation de cette dangereuse liqueur ne fait qu'augmenter, et chaque semaine, — nous pourrions dire chaque jour, — le nombre des victimes frappées par le toxique couleur d'émeraude, par le *serpent aux yeux verts*, s'accroît dans une inquiétante proportion.

Pendant la nuit dernière, deux ouvriers gantiers, les nommés G... et L..., âgés de 26 et 19 ans, rentraient au garni dont ils sont locataires, passage de la Trinité. Tous deux avaient passé la soirée dans divers cabarets, où ils avaient bu successivement plusieurs verres d'absinthe. A peine couché G... succomba frappé d'une subite congestion. Quelques heures plus tard, L... expirait, également atteint par l'apoplexie.

(Gazette des Tribunaux).

les épouses et les filles, qui marchent, non pas éplorees, avec des cris et des larmes indignes de leur male courage, mais tristes et gravement recueillies, se demandant avec anxiété si la mer n'engloutira pas encore cette fois quelques victimes comme les années précédentes, et le souvenir des sinistres les plus récents émeut toutes ces âmes qui affectent la confiance. Chaque femme, pour protéger la vie qui lui est chère, a allumé un cierge qui brûle devant l'autel de la Vierge, patronne des marins, et une quête sera faite entre les familles pour faire dire des messes à l'intention des absents. Au signal donné, la flottille s'avance vers le large, portée sur le jasant de la marée, et les regards, les adieux, les bénédicitions du cœur et de la main suivent jusqu'au bout de l'horizon ces navires qui déployent au vent leurs blanches voiles: trois-mâts, bricks, goëlettes, rivalisent d'ardeur pour fendre les flots, de leur proue à la fois amincie et renforcée.

La traversée est longue, car 800 lieues de mer séparent la France de Terre-Neuve. Elle est pénible. La prière du soir, chantée en commun, fortifie les cœurs à la fin des rudes journées de manœuvres. Quatre semaines environ après le départ, si l'on a échappé aux glaces et aux tempêtes, un air plus tiède et les traînées écumeuses des brisants annoncent l'approche des terres. Une atmosphère chargée de brouillards entoure les navires et retiendrait à distance les nouveaux venus; mais les vé-

Une petite affaire de police correctionnelle, qui a beaucoup égayé l'auditoire, a été jugée dernièrement, à Strasbourg. A l'appel de la cause s'avance au pied du tribunal un jeune homme de très-petite taille, dont l'énorme tête surmonte un corps frêle et maigre. Il est prévenu de vagabondage et de mendicité. Interpellé sur ses antécédents et sur ses moyens d'existence, il raconte de la manière suivante sa vie antérieure :

Mon nom est Antoine-Louis Potier; je suis né en Epierre, en Savoie. Depuis l'âge de dix ans j'ai été avec un nommé Poncet, de Lyon, qui suivait les fêtes foraines, où il faisait voir des bêtes, curieuses de plus d'une espèce. Je jouais le rôle d'un sauvage; j'avais de longs cheveux, je portais un anneau de fer dans le nez, j'étais vêtu de peaux de chiens marins et, devant le public, on me servait de la viande crue que je devais avaler avec gourmandise pour faire croire à mes instincts carnassiers.

J'étais censé venir du Groenland, et on m'avait appris quelques mots que je ne comprenais pas, et que je disais, ou plutôt que j'aboyais, quand des visiteurs se présentaient dans notre baraque. Pendant qu'on les attendait, j'étais assis tranquillement sur une estrade, derrière un rideau, tandis que notre Bilboquet, couvert de loques et de paillettes, faisait sa parade sur le tréteau et cherchait par ses grimaces et ses lazzis à attirer les badauds: « Entrez mesdames et messieurs, ne cessait-il de crier d'une voix enrouée, entrez, prenez vos places, pour admirer des phénomènes aussi rares qu'extraordinaires; vous verrez un phoque savant qui étonnera tout le monde par son érudition: vous verrez encore un jeune sauvage, originaire du Groenland, âgé de 23 ans 2 mois et 7 jours, et qui a déjà eu l'honneur de figurer devant la plupart des têtes couronnées de l'univers. Entrez on ne paye que 10 centimes. »

Cette tirade était toujours accompagnée de coups de grosse caisse. Il paraît cependant que le goût pour l'histoire naturelle n'est pas en voie de progrès; les visiteurs devenaient tous les jours plus rares, nos bénéfices diminuaient, et souvent la viande crue que j'étais obligé d'avaler, n'était pas de première fraîcheur. Après avoir erré dans une grande partie de l'Allemagne, nous nous trouvions dans les environs de Ratisbonne, lorsque mon directeur tomba entièrement en déconfiture et dut licencier le phoque aussi bien que moi. Le bourgmestre de la commune où nous nous trouvions nous fit expulser de la Bavière. Je suivis un de mes camarades, qui est physicien prestidigitateur, et qui est originaire

navires qui se rendent au Grand-Banc, où une première pêche peut se faire dès le mois d'avril; le 1<sup>er</sup> avril pour ceux qui vont à la mer d'Islande, le 1<sup>er</sup> mai enfin pour ceux qui font voile vers la côte nord-est de Terre-Neuve où la banquise persiste jusqu'à la fin de ce mois (1). Longtemps l'époque du départ fut laissée à la libre appréciation des capitaines, qui se hâtaient d'arriver les premiers à Terre-Neuve pour retenir les meilleures grèves, défendues souvent par des barrières de glace qu'on faisait franchir aux matelots de pied ferme, ce qui causait beaucoup de disputes et d'accidents. Plus tard les armateurs tirèrent au sort les grèves, et le Gouvernement de Louis XIV sanctionna cet usage, qui dure encore; mais la centralisation allant plus loin, fixa des dates qu'il ne fut pas permis de devancer malgré la bonne volonté des équipages et le souffle favorable des vents.

Dans les ports qui expédient de nombreux navires, le départ a lieu à la même heure, et offre un spectacle solennel que les curieux viennent contempler de loin. Les matelots accourent d'un pas ferme, comme il convient à des gens résolus, plus préoccupés du succès qui les attend que des soucis qu'ils laissent après eux. Ils sont suivis jusqu'au pont du navire par les mères,

(1) Le départ pour la côte de Terre-Neuve était cependant autorisé dès le 20 avril.

térant savent qu'entre les brumes du large et la côte se trouve souvent une zone lumineuse bien dégagée: ils s'avancent sans crainte, et, suivant leur destination, arrivent à Saint-Pierre ou à Terre-Neuve.

(La suite au prochain n°.

## AVIS AUX NAVIGATEURS.

## OCÉAN ATLANTIQUE NORD

Banc à l'ouest du banc George (États-Unis).

Le Gouvernement des États-Unis a donné avis qu'on a découvert un banc dangereux dans l'ouest du banc George, sur la route des navires qui vont d'Europe aux États-Unis.

Ce banc, nommé *Cultivator*, s'étend du S. E. au N. O., sur une longueur de plus de 5 milles avec des têtes de 14<sup>m</sup> 6 et 16<sup>m</sup> 4 d'eau, et 5<sup>m</sup> 5 sur la partie la moins profonde, le fond de sable dur.

Le point le plus élevé du banc est par 41° 38' N., 70° 31' O. En approchant du banc, le fond diminue brusquement de 90 à 25, 46 et 18<sup>m</sup> puis à 11 mètres; mais par presque tous les temps dans le jour, les remous ou brisants qui existent sur le banc sont visibles assez à temps pour le faire éviter. On a mouillé une bouée par 16 mètres sur le banc.



de Lunéville. J'arrivai avec lui à Strasbourg, où il chercha à gagner sa vie en montrant un stéréoscope. Quant à moi, privé de toutes ressources, je fus obligé de mendier, et c'est ainsi que j'ai été arrêté par la police.

Tel est le récit fait par le jeune Savoyard dont les allégations se trouvent corroborées par les données de la procédure. Le tribunal, usant d'indulgence, a condamné l'ex-sauvage à 6 jours d'emprisonnement seulement.

(*Moniteur universel*)

## ÉTAT CIVIL.

### Saint-Pierre.

#### NAISSANCES.

12 février. — Gogny, Pierre-Jean-Baptiste.  
18 février. — Poulard, Joseph-Ernest-Léon.

#### MARIAGES.

12 février. — Lebailly, Paul-François, armateur, avec Leroy, Julie-Céleste, couturière.

12 février. — Delacour, Louis, charpentier, avec Lemaréchal, Marie, sans profession.

15 février. — Clément, Carolin-Joseph, négociant, avec Lescaméla, Eugénie-Justine, sans profession.

#### DÉCÈS.

12 février. — Griffon, Emmanuel, marin-pêcheur, de 53 ans.

## Mouvements du Port

### BATIMENT DE L'ÉTAT.

#### ENTRÉE.

10 février. — Goël. *Lizzy*, patron Bataille, ven. de Langlade.

### BATIMENTS DU COMMERCE.

#### SORTIES.

14 février. — Goël. amér. *William-Smith*, cap. Sydney-Smith, all. à la baie de Plaisance.

Goël. amér. *William-à-Pew*, cap. Hartz, all. à la baie de Plaisance.

19 février. — Goël. postale *Stella-Maris*, cap. Gauthier, all. à Halifax.

#### Navires expédiés en douane :

17 février. — Goël. fr. *Fauvette*, cap. Liébart, pour la Martinique, avec 97,378 kilog. de morues sèches, pour compte de MM. Lemoine et Clément (Joseph).

### L'UNIVERSELLE

Société d'assurances, à PRIME FIXE, CONTRE TOUS LES RISQUES.

Elle comprend les diverses opérations des assurances contre l'incendie et sur la vie, les sinistres maritimes et agricoles, les pertes du revenu, les accidents sur les chemins de

fer et dans les travaux de toute sorte, les chances du service militaire.

Réduction considérable dans le prix de l'assurance.

*Capital social, 20 MILLIONS*, divisé en 40,000 actions de 500 francs, dont le quart, 125 francs, à verser en souscrivant.

Conseil d'administration composé de nobabilités agricoles, industrielles et financières.

Représentants dans les départements, les arrondissements et les communes.

Pour organe, un journal hebdomadaire, s'occupant spécialement des intérêts communaux et agricoles.

Le traitement des directeurs dans les départements sera, dès le début, de 2 à 4,000 francs.

Ceux qui désirent la représenter, feront appuyer leur demande de recommandations sérieuses.

S'adresser au fondateur, M. F. PERRON, 8, rue Mondovi, à Paris.

PARIS, rue Bleue, 7 — 3, rue Rabelais, LYON

COIGNET FRÈRES ET C<sup>ie</sup>

### Allumettes hygiéniques de sûreté

PAS D'INCENDIES — PAS D'EMPOISONNEMENTS

PAS DE NÉCROSES

PAS D'ODEUR DE PHOSPHORE

DIX ANNÉES se sont écoulées depuis la première apparition de ce nouveau système d'allumettes à l'*Exposition universelle* de 1855, et son adoption par MM. COIGNET frères et C<sup>ie</sup>. Cette maison, dont les relations étaient étendues, et qui fabriquait seule en France le phosphore amorphe, était peut-être la mieux placée pour entreprendre l'exploitation du nouveau procédé avec l'expérience et l'énergie nécessaires.

En fait, combien n'a-t-elle pas eu d'obstacles à vaincre? Malveillance de la part des débitants; indifférence, préventions des consommateurs; concurrence: toutes ces difficultés, il a fallu dix années pour les surmonter et pour amener la fabrication des allumettes hygiéniques à l'état d'industrie puissante où on la voit parvenue.

Enfin, les obstacles sont renversés, et l'expérience a démontré que ce système d'allumettes répond bien au programme posé.

En dix années, elles n'ont donné lieu à aucun accident, ni dans le transport, ni dans la consommation.

Pas un incendie; — Pas un empoisonnement;

Point de nécrose chez les ouvriers;

Pas un malheur causé par imprudence;

PAS UN SEUL EN DIX ANS.

Non-seulement ces allumettes n'ont donné lieu à aucun accident, mais encore MM. COI-

NET frères les ont tellement perfectionnées, que tous ceux qui en ont essayé n'en veulent plus employer d'autres.

Aussi ont-elles été adoptées par toutes les grandes administrations:

Par le ministère de la guerre, qui en a prescrit l'usage dans tous les établissements militaires de France;

Par tous les autres ministères;

Par les établissements publics;

Par les compagnies de chemins de fer, etc., etc..

On peut dire, conséquemment, que l'expérience est faite, et que toute personne désireuse de soustraire sa famille et ses biens à toutes les chances d'empoisonnement et d'incendie, doit adopter l'emploi des allumettes hygiéniques de sûreté au phosphore amorphe, fabriquées par MM. COIGNET frères et C<sup>ie</sup>, qui ont créé cette industrie en France. Il faut ajouter que ces allumettes sont encore plus commodes et plus agréables que les autres, et qu'elles délivrent les consommateurs de l'odeur malsaine et nauséabonde du phosphore blanc répandue par les autres allumettes.

S'adresser à MM. COIGNET frères et C<sup>ie</sup>.  
A PARIS, rue Bleue, 7. — A LYON, rue Rabelais, 3.

## ANNONCES

### MAISON ANGLAISE.

R. O. SHEEHAN et C<sup>ie</sup> à Saint-Pierre et Mi-quelon, agents pour la vente de marchandises en consignation de France et de l'étranger.

Dépôt de farine, beurre, eau-de-vie, génièvre, liqueurs, etc., fournisseurs de schiste, lampes, ameublements, Literies, etc.

H. CLINTON.

R. O. SHEEHAN.

J. GORMAN.

### EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

### CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1868

PRIX : 50 CENTIMES.

### LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 10 au 18 Février 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
10	751	746	0 5	0 0	-1 0	-14 0	S.-S.-O.	Forte brise.	Pluie une partie de la journée.
11	764	764	-10 0	-6 5	-6 5	-13 0	N.-N.-E.	Petite brise.	—
12	763	762	-7 3	-9 0	-7 0	-15 0	O.-N.-O.	Jolie brise.	—
13	768	768	-9 5	-6 3	-5 4	-10 0	N.-O.-O.	Petite brise.	—
14	753	748	-1 0	-5 5	0 0	-19 0	S.-N.-O.	Vent fort.	—
15	764	766	-15 0	-6 0	-5 5	-17 5	N.-O.	Jolie brise.	Neige abondante toute la soirée.
16	759	759	0 0	-2 0	0 0	-13 0	S.-O.-O.	Petite brise.	—
17	765	764	-10 5	-6 0	-4 0	-12 0	N.-E.-E.	Jolie brise.	Neige toute la journée.
18	756	750	-1 0	-1 0	0 0	-9 0	S.-E.	Petite brise.	Neige dans la soirée.